

Subventions aux associations à caractère médico-social - Année 2003 - Deuxième répartition

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission n° 7 Hygiène-Santé, lors de sa séance du 22 octobre 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2003, les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Sommes attribuées en 2002 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2003	Sommes proposées pour 2003
Aide aux malades	Association Valentin Haüy 4, rue des Fontenottes	440 €	750 €	500 €
Aide aux malades	AIDES - 15, rue du Petit Battant	2 318 €	3 049 €	3 000 €
Aide aux malades	Croix Bleue Centre Pierre Mendès France 3, rue Beauregard	710 €	710 €	710 €
Soins population défavorisée	Médecins du Monde 7, rue du Languedoc	710 €	750 €	710 €
Aide aux malades	Jusqu'à la mort, accompagner la vie (JALMALV) - 9, rue d'Anvers	440 €	700 €	500 €
Prévention, information	Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS) 27, rue de la République	3 620 €	5 335 €	4 385 €
Aide aux malades	Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme 25 ANPA 25) (ex Comité Départemental de Prévention contre l'Alcoolisme) - 2, rue Morand	3 620 €	3 049 €	3 000 €
Total de la deuxième attribution : 12 805 €				

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au compte 92.510.6574 code service 50000 qui sera abondé par un transfert de crédits de 1 600 € en provenance du chapitre 92.510.6236 CS 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer ces subventions.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.